

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20251020-D2025503-DE
Reçu le 27/10/2025

Délibération : D_2025-5-03

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 20 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Date de convocation du Conseil : 13 octobre 2025

Présents : 13

Présents : Mesdames Isabelle BOINEAU, Annick CHEVALERIAS, Stéphanie GONTIER, Véronique LANOË-MALIVERT, Marion MAUREL, Bénédicte MONTÉGU, Isabelle TRANCHET, Messieurs Frédéric ARTAUD, Cédric COLLET, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Vincent MORA, Yannick MOREAU.

Votants : 16

Pouvoirs :

Madame Anne DUBOIS à Monsieur Anthony DOUET
Madame Stéphanie DULAC à Madame Véronique LANOË-MALIVERT
Monsieur Pascal LAFENETRE à Madame Bénédicte MONTÉGU

Objet :

Fonds de concours Solidarités
2025 : demande de subvention à
GrandAngoulême

Excusé(s) : Monsieur Jean-Marie MICHELET

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle BOINEAU

Il convient de signer une convention reprenant le plan de financement de cette opération afin de définir de manière concordante les conditions de versement par la commune d'un fonds de concours au SDEG16.

Par ailleurs, GrandAngoulême a mis en place un fonds de concours solidarités à destination des communes rurales, permettant de financer les actions en faveur de la transition énergétique.

Conformément aux statuts du SDEG16 et à ses annexes, le plan de financement repris dans la convention s'établit comme suit :

Montant maximum HT des travaux	23 803.44 €
Montant maximum du Fonds de Concours (75% du montant HT).....	17 852.58 €
Montant maximum de la participation de la Commune.....	9 521.38 €
correspondant au montant maximum du Fonds de Concours à verser par la commune au SDEG16.	

Soit :

Eclairage public :

Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage publics H.T.....	23 803.44 €
TVA 20 %.....	4 760.69 €
Montant Total TTC.....	28 564.13 €

Financement des travaux :

Financement de l'Etat – Fond vert – (20% du montant HT).....	4 760.69 €
Financement du SDEG16 (40% du montant HT).....	9 521.38 €
Fonds de concours GrandAngoulême (20% du montant HT).....	4 760.69 €
TVA récupérée par le SDEG16 (100%).....	4 760.69 €
Contribution de la collectivité (20 % du montant HT).....	4 760.69 €

S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence éclairage public en vue de la transition énergétique des territoires, ce fonds de concours est imputable à la section investissement du budget communal.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DEMANDE au SDEG16 de réaliser les travaux,

ACCEPTE de financer par Fonds de concours la contribution appelée par le SDEG16,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention portant fonds de concours au SDEG16 ainsi que son financement.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le fonds de concours solidarité de GrandAngoulême et à signer tout document afférent à cette demande.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le 20/10/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 27/10/2025

